



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 12 janvier 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 12 janvier 2021, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, en lien avec la COVID-19 ainsi que des mesures mises de l'avant et des recommandations, la présente rencontre est tenue à huis clos et principalement par le biais d'une visioconférence.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Martin Asselin, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général et Me Chantal Doucet, greffière.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

R 01-12-01-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 02-12-01-21

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020 ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 8, 14 ET 18 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent la greffière de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020 et des séances extraordinaires tenues le 8 décembre, le 14 décembre et le 18 décembre 2020 tels que rédigés par la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D 03-12-01-21

DÉPÔT - LISTE DES CONTRATS CONCLUS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

Conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des contrats conclus, au cours du mois dernier, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

D 04-12-01-21

DÉPÔT - LISTES DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément au 5^e alinéa de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des dépenses autorisées pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020 en vertu de la délégation à certains fonctionnaires, du pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats, prévue au Règlement général SH-1.

R 05-12-01-21

SIGNATURE - ENTENTE SECTORIELLE - DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE EN MAURICIE 2021- 2024

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a notamment pour mission de soutenir le développement régional en favorisant la coordination et la concertation des différents acteurs, dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité régionale de comté peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en oeuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE les intervenants de la Mauricie conviennent de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de contribuer à l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire des territoires de la Mauricie.

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Martin Asselin
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil autorise le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2021-2024 à intervenir avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministre du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie, la MRC de Maskinongé, la MRC de Mékinac, la MRC des Chenaux, la Ville de La Tuque, la Ville de Trois-Rivières et Innovation et développement économique Trois-Rivières relativement à la mise en œuvre d'un plan d'action de développement des secteurs agricole et agroalimentaire de la Mauricie, pour la période 2021-2024, le tout selon les conditions mentionnées au projet de contrat et à apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celui-ci.

Que le Conseil désigne madame la conseillère Josette Allard-Gignac à siéger, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, au comité directeur du Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM).

Que les dépenses associées à sa présence aux réunions de ce comité soient déboursées et remboursées selon la politique établie.

Que le Conseil accepte de verser la contribution financière de 6 500 \$ par année provenant du Fonds Région Ruralité - volet 2 pendant trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 06-12-01-21

CONTRAT - SERVICES DE LABORATOIRE POUR L'ANALYSE DES EAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services de laboratoire pour l'analyse des eaux;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour les services de laboratoire pour l'analyse des eaux au plus bas soumissionnaire conforme soit **Eurofins EnvironeX**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AV 07-12-01-21

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT SH-655 - MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE L'EX- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU CENTRE-DE-LA-MAURICIE - HABITATIONS MULTIFAMILIALES - RUE DES CANOTS

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseiller Martin Asselin donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du règlement de remplacement du SH-655 modifiant le règlement 99-01 de l'ex-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Municipalité régionale de comté du Centre-de-la-Mauricie afin d'autoriser la construction d'habitations multifamiliales dans le secteur de la rue des Canots.

AV 08-12-01-21

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-663 - DÉPENSES AUX FINS DES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 - VOLET I

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Nancy Déziel donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-663 fixant les sommes que la Ville de Shawinigan veut engager aux fins des immeubles industriels municipaux - volet I, pour l'année 2021 et équivalant à 1 % des dépenses prévues au budget pour cet exercice financier en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (RLRQ, c. I-0.1), et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

AV 09-12-01-21

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-664 - DÉPENSES AUX FINS DES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 - VOLET II

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Jacinthe Campagna donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-664 fixant les sommes que la Ville de Shawinigan veut engager aux fins des immeubles industriels municipaux - volet II, pour l'année 2021, le tout conformément à la *Loi concernant la Ville de Shawinigan* (2002, C-99), et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

AV 10-12-01-21

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-665 - EMPRUNT 1 710 000 \$ - TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉFECTION AUX STRUCTURES ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Nancy Déziel donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-665 décrétant un emprunt et une dépense de 1 710 000 \$ pour la réalisation de travaux d'entretien et de réfection aux structures et infrastructures municipales, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Shawinigan

AV 11-12-01-21

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-666 -
EMPRUNT 2 500 000 \$ - REMPLACEMENT ET RECONDITIONNEMENT -
VÉHICULES, MACHINERIES ET ÉQUIPEMENTS**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseiller Martin Asselin donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-666 décrétant un emprunt et une dépense de 2 500 000 \$ pour l'achat, le remplacement et le reconditionnement de véhicules, de machineries et d'équipements, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

AV 12-12-01-21

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-667 -
EMPRUNT 2 934 800 \$ - TRAVAUX AUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseiller Guy Arseneault donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-667 décrétant un emprunt et une dépense de 2 934 800 \$ pour la réalisation de travaux aux bâtiments municipaux, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

R 13-12-01-21

**ADOPTION - RÈGLEMENT SH-661 - EMPRUNT 229 000 \$ - PROGRAMME
RÉNOVATION QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 8 décembre 2020 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, son coût et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-661 autorisant le versement d'aides financières dans le cadre du programme Rénovation Québec / Ville de Shawinigan ainsi qu'un emprunt de 229 000 \$ à cette fin - année 2021.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Shawinigan**

R 14-12-01-21

**ADOPTION - RÈGLEMENT SH-662 - EMPRUNT 5 619 000 \$ - RÉFECTION
AU PARC ANTOINE-ST-ONGE**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 14 décembre 2020 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, son coût et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-662 décrétant un emprunt et une dépense de 5 619 000 \$ pour la réfection de la piscine extérieure et des infrastructures au parc Antoine-St-Onge.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 15-12-01-21

**DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE - 1000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE
LAVOIE**

CONSIDÉRANT QUE l'accueil et le passage du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie (GDPL) avaient été autorisés par la résolution R 426-05-11-19 par le conseil municipal pour l'édition 2020 qui était prévue le 19 juin 2020 à Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE l'événement du 1000 km du GDPL a dû être annulé en 2020 en raison de la pandémie du COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation 1000 km du GDPL souhaite être de passage sur le territoire de la Ville de Shawinigan le vendredi 18 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation s'engage à respecter les consignes et recommandations de la santé publique et des instances gouvernementales applicables lors de l'événement prévu du 17 au 20 juin 2021 et que les activités sur le territoire de Shawinigan seront conformes aux recommandations en vigueur;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Shawinigan d'accueillir des événements d'envergure provinciale sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le GDPL est un organisme sans but lucratif dont la mission est de promouvoir les saines habitudes de vie;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil autorise le passage des cyclistes du 1000 km et les activités associées sur nos routes comme prévu dans les tracés déposés;

Que la Ville de Shawinigan collabore à l'activité en fournissant les bénévoles et les équipements nécessaires pour la tenue de l'événement;

Que la Ville de Shawinigan publicise l'activité et invite ses résidents à se joindre à l'événement;

Que la Ville de Shawinigan autorise le vol de drones sur son territoire selon le cadre réglementaire canadien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 16-12-01-21

VERSEMENT - SUBVENTIONS - PROGRAMMES SHQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan participe à divers programmes de la Société d'habitation du Québec sur l'amélioration de l'habitat et l'accessibilité et qu'elle a également mis en œuvre différents programmes de revitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit des demandes de paiement de subventions en application de ces programmes;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil autorise le trésorier à verser à différents bénéficiaires aux fins des programmes ci-après la somme totale de 98 824,39 \$ répartie de la manière suivante :

- Programme pour les résidences endommagées
par la pyrrhotite 75 000,00 \$;
- Programme d'adaptation de domicile 8 877, 64 \$;
- Programme de mise en valeur des bâtiments patrimoniaux 14 946,75\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 9 février 2021 à 19 heures. Une séance extraordinaire sera également tenue le lundi 1^{er} février 2021, à compter de 17 h, afin de statuer sur divers dossiers en matière d'urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes ont eu l'opportunité d'adresser des questions par courriel aux membres du conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

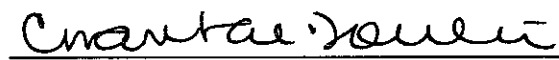
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 22.

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées
comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi
sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*



Michel Angers
Maire



Me Chantal Doucet
Greffière